DLP 16-12-81 1887 83

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. DELATTRE - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN N° 36 du 15 décembre 1981 — Abonnement annuel : 85 F

CULTURES FRUITIERES ET PEPINIERES

FEU BACTERIEN

Cette maladie causée par la bactérie Erwinia amylovora est originaire d'Amérique du Nord. Elle est apparue en Europe dès 1957 et continue depuis sa progression : Grande Bretagne en 1957, Pays Bas en 1966, République Fédérale d'Allemagne en 1971, France et Belgique en 1972.

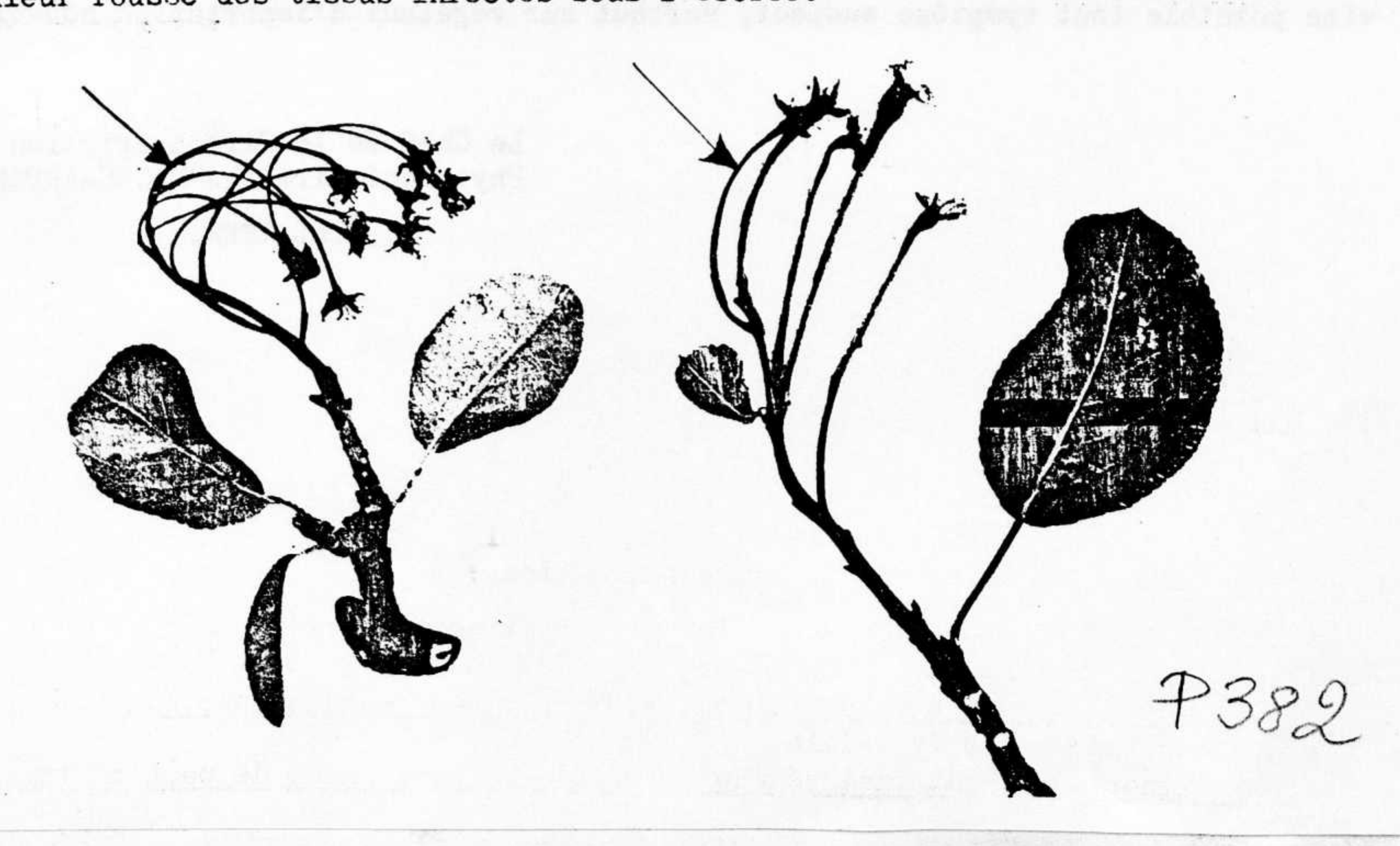
En France la maladie se limite actuellement à deux foyers : Région Nord (Dunkerque) depuis 1972, Région Sud-Ouest découvert en 1978 sur vergers de poiriers (Landes, Pyrénées Atlantiques et Lot et Garonne).

Les prospections effectuées en Champagne-Ardenne depuis 1978 ont toutes été négatives jusqu'à ce jour.

Cependant de nombreuses importations de plantes sensibles ayant lieu actuellement, il nous semble indispensable de rappeler les symptômes, les moyens de transmission, les méthodes de lutte ainsi que les textes réglementaires.

Symptômes

- Dessèchement et noircissement des bouquets floraux et de l'extrémité des pousses qui prennent un aspect brûlé et se recourbent en crosse.
- Progression rapide des dégâts du sommet vers la base.
- Présence de chancres sur les branches pouvant laisser suinter des gouttes d'exsudat visqueux.
- Couleur rousse des tissus infectés sous l'écorce.



P382

Transmission

La maladie peut être transmise par les oiseaux migrateurs, les insectes pollinisateurs, les outils de taille, les plantes infectées.

Méthodes de lutte

Aucune méthode de lutte chimique n'est réellement efficace. Les pulvérisations à base de cuivre semblent assurer une certaine protection :

- Limiter l'apport de fumure azotée, les arbres vigoureux étant les plus sensibles.
- Tailler régulièrement les haies d'aubépine.
- Détruire immédiatement par le feu tous végétaux malades ou suspects.
- Désinfecter les outils de taille.
- Eviter d'importer du matériel végétal sensible en provenance de pays contaminés.

Texte réglementaire

Les dispositions de l'arrêté ministériel du 13 janvier 1977 (J.O. du 2 février 1977) prévoient l'obligation d'informer le Chef de la Circonscription Phytosanitaire de toute importation de plantes sensibles au feu bactérien en provenance de pays contaminés dans un délai maximum de 20 jours après réception des végétaux.

Cet arrêté concerne les espèces suivantes :

. Cotoneaster
. Crataegus (aubépine)
. Cydonia (cognassier)
. Malus (pommier)
. Pyrus (poirier)
. Pyracantha (buisson ardent)
. Sorbus (sorbier)
. Stranvaesia

Les pays contaminés par le feu bactérien sont : Belgique, Canada, Danemark, Etats Unis, Mexique, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Pologne, République Fédérale d'Allemagne, République Démocratique Allemande, Royaume Uni et Turquie.

Cette mesure n'étant pas toujours respectée, le risque de propagation de la maladie, à la suite d'introduction de plants contaminés reste important.

La protection des cultures dépend avant tout de la rapidité avec laquelle auront lieu la découverte des premiers foyers et la mise en oeuvre des méthodes de lutte appropriées.

Soyez donc attentifs, tant en vergers qu'en pépinières, afin de nous signaler le plus vite possible tout symptôme suspect, surtout sur végétaux d'importation nouvellement plantés.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE-ARDENNE,

J. DELATTRE.